

INFORMATIONS 2016/2017 PINSOT

Subventions communales aux familles

Ces aides concernent uniquement les enfants en résidence principale sur la commune.

Tranche de quotient familial	0 à 499	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 et plus
Etudiants et lycéens internes par année scolaire	350 €	300 €	250 €	100 €
Participation cantine collégiens/lycéens en demi-pension sur les factures trimestrielles	40 %	30 %	20 %	10 %
Participation Forfaits de ski par saison*	120 €	100 €	80 €	65 €
Participation à une activité extrascolaire par année scolaire*	120 €	100 €	80 €	65 €
Participation au voyage scolaire maternelle-primaire-collège-lycée*	100 €	80 €	60 €	40 €
Participation cantine maternelle/primaire sur les factures trimestrielles	75 %	70 %	65	40

Participation chéquier jeune : 8 €

Les subventions seront versées sur présentation obligatoire des justificatifs.

- **Factures**
- **Quotient familial : A retourner impérativement avant le 30/09/2016 en mairie.**